

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
20 mars 2023

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART et Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de publication
29 mars 2023

Absentes :

Mesdames Sarra MONJAL, Audrey PESSEL, Maud COCHARD et Stéphanie LE SQUER.

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 25
votants 29**

Procurations :

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Madame Marina GERARD

Madame Maud COCHARD donne pouvoir à Madame Nolwen LE TRIBROCHE

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-03-2.2 - Dénomination de voie - Impasse de la Morgate

Rapporteur : Pierre STEPHANT

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art 169), ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes quelle que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Le lotissement privé « Résidence du Pont-Lorois » pourrait faire l'objet prochainement d'une rétrocession des VRD dans le Domaine Public. Le nom de ce lotissement prête à confusion avec la rue de Pont-Lorois située à proximité.

Par conséquent, il convient de nommer cette future voie afin de clarifier la localisation de ce dernier et de lever d'éventuels doutes, notamment pour les services de Secours et de la numéroté comme suit :

- Parcelle ZP n°1257 : 2-4-6-8 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1258 : 10 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1259 : 12 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1260 : 14 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1261 : 16 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1262 : 18 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1263 : 20 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1264 : 22 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1265 : 24 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1266 : 21 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1267 : 19 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1268 : 17 Impasse de la Morgate

- Parcelle ZP n°1269 : 15 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1270 : 13 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1271 : 11 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1272 : 9 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1273 : 7 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1274 : 5 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1275 : 3 Impasse de la Morgate
- Parcelle ZP n°1276 : 1 Impasse de la Morgate

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **NOMME** cette voie « Impasse de la Morgate » ;
- **NUMEROTE** comme proposé, ci-dessus.

Fait en mairie le 27 mars 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



